

Demande de permis de construire (P)

N° CAMAC : 179660

29440

A. AVIS D'ENQUETE

Référence communale :

Données générales

Compétence M ou ME (*) : (ME) Municipale Etat

1. Commune (*) : Le Vaud
2. Lieu-dit :

 - et/ou adresse (*) : Routes des Montagnes

3. Coordonnées (E / N) (*) : 2507474 / 1148204 (coordonnées moyennes de l'ouvrage, par exemple: 2549170 / 1161250)
4. N° de parcelles (*) : 113
5. N° ECA :
6. Note recen. architectural :

Acteurs (si plusieurs, ajouter en page n° 14)

7. Propriétaire (*) :

NOM, prénom :	COMMUNE DE LE VAUD	Raison sociale :
Adresse :	Grande Rue 4	Tél. : 022 366 25 62
No postal / localité :	1261 LE VAUD	Fax :

Promettant acquéreur :

NOM, prénom :	Raison sociale :
Adresse :	Tél. :
No postal / localité :	Fax :

Droit distinct et permanent :

NOM, prénom :	Raison sociale :
Adresse :	Tél. :
No postal / localité :	Fax :

8. Auteur des plans (*) (personne physique selon art. 72 RATC)

Projet nécessitant :	<input type="checkbox"/> Architecte <input type="checkbox"/> Ingénieur <input type="checkbox"/> Exception art. 106 LATC		
NOM, prénom :	VINCENT HOWALD	N° reg. mandataire :	169459
Profession :	Architecte ETS/HES		
Raison sociale :	AMODUS SA	Email :	design@amodus.ch
Adresse :	Chemin des Lentillières 8	Tél. :	021 343 50 00
No postal / localité :	1023 CRISSIER	Fax :	021 343 50 09

9. Nature des travaux principale (*) : (une seule coche possible)

- | | | |
|---|--|---|
| <input type="checkbox"/> Adjonction | <input type="checkbox"/> Agrandissement | <input type="checkbox"/> Changement / nouvelle destination des locaux |
| <input checked="" type="checkbox"/> Construction nouvelle | <input type="checkbox"/> Démolition partielle | <input type="checkbox"/> Démolition totale |
| <input type="checkbox"/> Reconstruction après démolition | <input type="checkbox"/> Reconstruction après incendie | <input type="checkbox"/> Rénovation totale |
| <input type="checkbox"/> Transformation | | |

10. Description de l'ouvrage (*) :

Nouvelle station de base de téléphonie mobile pour le compte de Salt Mobile SA et Swisscom (suisse) S.A.

11. Demande de dérogation : (à quel article avec mention du motif et de la base légale d'octroi)

Particularités

12. Travaux situés hors zone à bâtir (répondre aussi aux questions N° 102.1 et 102.2) (*) : Oui [X] Non
- 12 A). L'ouvrage est protégé par un plan d'affectation ou par une décision particulière (DINF/MS)
- 12 B). L'ouvrage fait l'objet d'une demande de protection
- 13 A). Le projet implique un défrichement de m2 (*cocher aussi la question N° 105*)
- 13 B). Le projet implique l'abattage d'arbre ou de haie
- 13 C). Le projet implique une atteinte à un biotope (*voir aussi la question N° 107*)
14. Mise à l'enquête du degré de sensibilité au bruit : (*voir la question N° 38*) I II III IV
15. Installation soumise à étude d'impact sur l'environnement (EIE)
16. Ce dossier se réfère à un ancien dossier N° CAMAC : N° FAO :
17. Nécessité de mise à jour du plan du Registre foncier (mensuration officielle) (*) : Oui [X] Non

L'enquête publique de 30 jours est ouverte du

27 JUIL. 2018 *au* 27 AOUT 2018

B. RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES A L'AVIS D'ENQUETE

20. Maître de l'ouvrage (*) :

- 01 CFF
 03 Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports
 04 Office fédéral des constructions et de la logistique (OFCL) ou Domaine des EPF
 07 Swisscom
 08 La Poste
 10 Canton
 11 Entreprise de droit public d'un canton
 15 Commune
 16 Entreprise de droit public de la commune (transports publics, gaz, eau, électricité, etc.)
 21 Société d'assurance (sans les caisses de pension et les caisses maladies)
 22 Institution de prévoyance, caisse de pension
 23 Caisse maladie, SUVA
 24 Banque, fond immobilier, holding financière
 31 Usine d'électricité privée
 32 Usine à gaz privée
 33 Chemin de fer privé
 41 Société individuelle ou de personnes (construction, immobilier)
 42 Coopérative de logement
 43 Société de capitaux, SA, Sàrl (construction, immobilier)
 51 Société individuelle ou de personnes (industrie, artisanat, commerce)
 52 Société de capitaux, SA, Sàrl (industrie, artisanat, commerce)
 61 Particulier et hoirie
 63 Organisation internationale, ambassade
 62 Autre maître d'ouvrage privé (église, fondation, association, etc.) :

NOM, prénom :	SALT MOBILE SA	Raison sociale :	OPÉRATEUR DE TÉLÉPHONIE MOBILE
Adresse :	Rue du Caudray 4	Tél. :	0800 88 66 00
No postal / localité :	1020 RENENS	Fax :	

21. Direction des travaux (*) :

NOM, prénom :	SALT MOBILE SA	Raison sociale :	OPÉRATEUR DE TÉLÉPHONIE MOBILE
Adresse :	Rue du Caudray 4	Tél. :	0800 88 66 00
No postal / localité :	1020 RENENS	Fax :	

C. CARACTERISTIQUES DE L'OUVRAGE30. Genre de construction (*) : Bâtiment Ouvrage de génie civil, aménagement extérieur

31. Type d'ouvrage (*) :

- | | |
|------------------------------------|--|
| Approvisionnement en eau / énergie | <input type="checkbox"/> 11 Alimentation en eau
<input type="checkbox"/> 13 Usines à gaz, réseaux et installations chimiques
<input type="checkbox"/> 14 Chauffage à distance
<input type="checkbox"/> 19 Autre |
| Elimination des déchets | <input type="checkbox"/> 22 Ordures ménagères
<input type="checkbox"/> 23 Autres déchets |
| Infrastructure routière, parking | <input type="checkbox"/> 34 Route, place de stationnement
<input type="checkbox"/> 35 Parking couvert |
| Autre transport et communication | <input type="checkbox"/> 41 Constructions pour chemins de fer (yc. gare)
<input type="checkbox"/> 42 Constructions pour les bus et tramway
<input type="checkbox"/> 43 Constructions pour la navigation
<input checked="" type="checkbox"/> 45 Constructions pour les communications (yc. antenne téléphonie)
<input type="checkbox"/> 49 Autres constructions vouées aux transports |

- | | |
|--|---|
| Education, recherche, santé, loisirs, culture | <input type="checkbox"/> 51 Ecole, système d'éducation (jusqu au niveau maturité)
<input type="checkbox"/> 52 Formation supérieure ou recherche
<input type="checkbox"/> 53 Hôpital
<input type="checkbox"/> 54 Foyer avec soins médicaux et/ou assistance sociale
<input type="checkbox"/> 55 Autre établissement de santé spécialisé
<input type="checkbox"/> 56 Installation de loisirs et de tourisme
<input type="checkbox"/> 57 Eglise et bâtiment à but religieux
<input type="checkbox"/> 58 Bâtiments à but culturel, musées, bibliothèques et monuments
<input type="checkbox"/> 59 Salles omnisports et salles de sport
<input type="checkbox"/> 61 Aménagement de berges et barrages
<input type="checkbox"/> 62 Constructions pour la défense nationale
<input type="checkbox"/> 69 Autres infrastructures
<input type="checkbox"/> 71 Maison individuelle à un logement, isolée
<input type="checkbox"/> 72 Maison individuelle à un logement, mitoyenne ou jumelle
<input type="checkbox"/> 73 Bâtiment à plusieurs logements pour l'habitation exclusivement
<input type="checkbox"/> 74 Bâtiment à usage mixte, principalement à usage d'habitation
<input type="checkbox"/> 76 Foyer sans soins médicaux et/ou assistance sociale
<input type="checkbox"/> 78 Garage, place de parc en rapport avec l'habitation
<input type="checkbox"/> 79 Autre construction en rapport avec l'habitation
<input type="checkbox"/> 81 Construction agricole
<input type="checkbox"/> 82 Construction sylvicole
<input type="checkbox"/> 91 Fabrique, usine, atelier
<input type="checkbox"/> 92 Halle, dépôt, silo, citerne
<input type="checkbox"/> 93 Bât. administratif, bureaux
<input type="checkbox"/> 94 Bât. commercial, magasin
<input type="checkbox"/> 95 Etablissements tels que hôtel, café-restaurant, café-bar, tea-room, etc...
<input type="checkbox"/> 96 Autres hébergements de courte durée
<input type="checkbox"/> 99 Autre construction destinée à des activités économiques |
| Autres infrastructures | |
| Agriculture, sylviculture | |
| Industrie, artisanat, commerce, services, administration | |

Situation

33. Emprise de l'ouvrage (définie par le rayon autour des coordonnées E/N du projet) :

5 m 10 m 25 m 50 m
 100 m 250 m 500 m 1000 m

34. L'ouvrage est également situé sur une autre commune :

35. Dans un plan général d'affectation (PGA) Dans un plan partiel d'affectation (PPA) Dans un plan de quartier (PQ/PQCM) Nom et/ou No de la zone : _____ Zone de verdure et d'utilité publique

36. Secteur de protection des eaux : Au üB (*Si zones S, cocher la question N° 115*)

37. A moins de 50 m d'une ligne ferroviaire ou jouxtant le domaine ferroviaire
(joindre l'accord de l'entreprise ferroviaire selon art. 18m LCdF) (si l'accord n'a pas été délivré ou si la démarche est en cours, cocher la question N° 127)

Bruit

38. [X] A) Les degrés de sensibilité au bruit (DSB) ont déjà été attribués dans les zones d'affectation

B) La construction, nouvelle ou transformée, comportant des locaux d'habitation ou des locaux d'exploitation dans lesquels des personnes séjournent régulièrement pendant des périodes prolongées, est située sur une parcelle où le DSB n'a pas encore été défini. Le DSB proposé est indiqué à la question No 14.

(joindre la proposition de DSB du constructeur et le préavis du Service de l'environnement et de l'énergie (DGE-DIREN))

Eau potable, défense incendie

40. Alimentation en eau de boisson : Réseau public Alimentation privée

41. Défense incendie extérieure à partir d'une borne hydrante : Existante Projetée

Distance [m] :

Ramassage des déchets

42. A) Conteneurs ordures ménagères Existant Projeté
B) Différenciés Existant Projeté
C) Emplacement accessible aux camions ramasseurs

Suppression des barrières architecturales

43. La construction de locaux et installations accessibles au public, destinés à l'habitation collective ou à l'activité professionnelle, est adaptée aux besoins des personnes handicapées ou âgées (*art. 36 et 37 RATC*)
 Transformation ou agrandissement de bâtiments existants : les conditions de l'*art. 38 RATC* sont remplies

Equipements, installations

49. Piscine démontable d'une saison à l'autre (*distribution de la directive DCPE 501 par la commune*)
 Piscine fixe (*voir la section Q. Sports, loisirs, campings, dortoirs ; question 356 ou 357*)

Déchets de chantier

50. Si le projet dépasse :

Bâtiment :	<input type="checkbox"/> 3500 m ³ SIA de construction	<input type="checkbox"/> 1000 m ³ SIA de rénovation	<input type="checkbox"/> 300 m ³ SIA de démolition
Génie civil :	<input type="checkbox"/> 30 m ³ de déchets foisonnés (avec les matériaux d'excavation)		
	<input type="checkbox"/> Si le projet produit des déchets bitumineux		

Le questionnaire "Gestion des déchets de chantier" (QP71) doit être rempli en ligne, 15 jours avant le début des travaux avec les données prévisionnelles puis en fin de chantier avec les données effectives.

D. SURFACES, VOLUME, COÛT

		Existant	Ajouté	Supprimé	Total après trav.	
60.	Surface totale des parcelles [m ²]	1010			1010	STI
61.	Surface totale en zone à bâti [m ²] (A)	1010			1010	
62.	Surface bâtie [m ²] (B)					
63.	Surface brute utile des planchers [m ²] (C)					
63.	dont consacrée au logement [m ²]					
64.	Coefficient d'occupation du sol (COS) (B/A)					
	Coefficient d'utilisation du sol (CUS) (C/A)					
65.	Cube SIA [m ³]					
66.	Valeur ECA ouvrage avant travaux [fr.]	80000		CFC 1 à 5 [Fr.]		
	Estimation totale des travaux (CFC 2) [Fr.] (*)					

E. BATIMENT ET LOGEMENT

75.	Description du projet (*)			
	Nb total de nouveaux bâtiments	Avec logements		Sans logements
	Nb total de bâtiments transformés			
	Nb total de bâtiments démolis (pour les détails des bâtiments veuillez remplir les fiches bâtiment pour chaque bâtiment)			

F. PLACES DE STATIONNEMENT

		Existant	Ajouté	Supprimé	Total après trav.
80.	Intérieur du bâtiment, souterrain, en toiture				
81.	Couverts, garages extérieurs				
82.	Places non couvertes				
83.	Total (à reporter sous question No 10) (Si le total est plus grand que 50 pl. veuillez cocher la Q 401 a)				

POUR IMPRIMER TOUTES LES FICHES BÂTIMENTS : Onglet "Annexes, QP"

Si le projet comporte plusieurs bâtiments, veuillez en remplir une par bâtiment. Les bâtiments devront être numérotés ou identifiés clairement

Fiche bâtiment [1]

- B1 Type de travaux (*) :
 B2 N° de parcelle (*) :
 B3 N° ECA :
 B4 Rue/lieu (*) :
 B5 Dénomination du bâtiment :
 B6 Nombre d'entrées avec adresse :

CARACTERISTIQUES DU BATIMENT

- B7 Catégorie de bâtiment (*) :
 Classe :
 B8 Surface au sol du bâtiment [m2] :
 B9 Surface brute utile des planchers [m2] :
 B10 Surface brute des planchers pour le logement [m2] : Pour les activités [m2] :

- B11 Cube SIA [m3] :
 B12 Nombre de niveaux total (y. c. sous-sols et demi-niveaux) :
 B13 Nombre total de logements après travaux (*) :

Nb 1 pce :	Nb 2 pce :	Nb 3 pce :
Nb 4 pce :	Nb 5 pce :	Nb 6 pce ou plus :

- B14 Bâtiment transformé (*) : les travaux modifient-ils le nombre ou la taille des logements :

- B15 Système de chauffage (*) :
 Puissance du chauffage [KW] :

- B16 Agent énergétique de chauffage (source énergie) :
Si chauffage au bois ou au charbon d'une puissance > que 70 kW, ou d'un chauffage à mazout moyen ou lourd, cocher la question N° 456.
Pour les pompes à chaleur utilisant le sous-sol ou l'eau comme source de chaleur, cocher la question N° 450

- B17 Agent énergétique pour l'eau chaude (source énergie) :

- B18 La construction a eu lieu avant le 1er janvier 1991 (date du permis de construire) : Oui Non

Amiante dans les bâtiments transformés et démolis (dès le 1er mars 2011)

Pour tous les cas où la construction a eu lieu avant le 1er janvier 1991 (date du permis de construire), joindre avec la demande de permis de construire 4 exemplaires papier du diagnostic amiante "avant travaux" effectué par un diagnostiqueur inscrit sur la liste des diagnostiqueurs amiante du Forum Amiante Suisse (FACH) (2 ex. pour la commune et 2 ex. pour la CAMAC).
 Ajouter votre rapport amiante en format électronique... pour ce bâtiment

AUTRES INFORMATIONS SUR LE BATIMENT

39. Façades, toiture Matériau, couleur :
 Mode de couverture, couleur :
 Type de fermeture : Stores Volets
- 39.b Surface de toiture ou de façade en métal non enduit (par ex. en cuivre ou zinc) supérieure à 50 m2
44. Installations de stockage d'hydrocarbures et autres liquides pouvant polluer les eaux, soumises ou non soumises à autorisation spéciale selon art. 32 OEaux
(cocher aussi la question N° 408)
- 45.a Ascenseur, monte-chARGE : Electrique Hydraulique
- 45.b Rampe/plate-forme ajustable : Electrique Hydraulique
- 45.c Contenance du réservoir d'huile [litres] :
- 45.d Escalier / tapis roulant servant au transport de personnes
46. Raccordement TV/radio : Antenne collective Antenne extérieure Antenne intérieure
 Parabole Câble téléréseau

PARTIE ENERGIE

Isolation thermique (bâtiments, serres, locaux frigorifiques)
Isolation thermique

Compétence
M ME

48. Qh (MJ/m².an) : Informations complémentaires :
Qhli (MJ/m².an) : Informations complémentaires :

453. a) Qh est inférieur ou égal à Qhli
b) Demande de dérogation Qh est supérieur à Qhli

Dans tous les cas, joindre le formulaire EN-2a ou EN-2b et le calcul SIA 380/1
Pour les bâtiments neufs, joindre les formulaires EN3 et EN-VD 72

Surface de référence énergétique

- SRE : Informations complémentaires :

465. Installation de locaux frigorifiques et/ou de congélation EN 6
468. Serres artisanales ou agricoles chauffées EN 7
474. Halles gonflables EN 8

Installations techniques du bâtiment

449. Installation de refroidissement, de climatisation ou de pompe à chaleur contenant des fluides réfrigérants stables dans l'air (HFC) 75
450. a) Pompe à chaleur utilisant le sous-sol comme source de chaleur (sondes) 65A
b) Pompe à chaleur utilisant les eaux souterraines comme source de chaleur (pompage) 65B
456. Chauffage à bois ou au charbon d'une puissance supérieure à 70 kW, ou chauffage à mazout moyen ou lourd
461. Justificatif de la part minimale d'énergies renouvelables EN-VD 72
462. Installation de chauffage et/ou d'eau chaude sanitaire EN 3
463. Installation de ventilation EN 4
464. Installation de réfrigération / humidification EN 5
466. Installation de production d'électricité par combustible EN 9
475. Résidences secondaires EN 16

Divers

470. Installation de chauffage en plein air EN 10
471. Patinoires (RLVLEne, art 53) - Concept énergétique à soumettre au DGE-DIREN
473. Bâtiments tertiaires et du secteur public de plus de 1000 m²
- justificatif selon SIA 380/4 de la consommation électrique pour l'éclairage EN 12
- justificatif selon SIA 380/4 de la consommation électrique pour la ventilation et la climatisation EN 13
476. Grands consommateurs (consommation électrique >0.5 GWh ou thermique >5 GWh) EN-VD 15
477. Demande de dérogation à la loi sur l'énergie ou à son règlement d'application

Précisez l'article :

Pour plus de renseignements sur les formulaires 'Energie', voir la fiche explicative E sur le site de la DIREN

L. SITUATION DE L'OUVRAGE

Annexes

Environnement

101. Situation particulière

- Dans un plan cantonal d'affectation
 Dans un plan cantonal de protection (sauf Lavaux)

102.1 Parcelle(s) située(s) partiellement ou entièrement hors des zones à bâtrir (zone agricole, viticole, alpestre, aire forestière, zone intermédiaire, zone de verdure, zone spéciale art. 50a LATC, zone agricole spécialisée art. 52a LATC, zone des hameaux, etc.) (répondre aussi à la question N° 12) (*)

102.2 Travaux situés hors zone à bâtrir (si constructions, installations (y compris de chantier), démolitions, changements d'affectation, conduites, fondations, mouvements de terre, accès, dépôts, etc. sont prévus, même partiellement, hors zone à bâtrir) (*)

102.3 Travaux ou changement d'affectation liés à une exploitation agricole. 66 A

102.4 Travaux ou changement d'affectation non conformes à la destination de la zone (sans lien à une exploitation agricole). 66 B

102 A. L'ouvrage est protégé par un plan d'affectation ou une décision particulière (DFIRE/MS)

102 B. L'ouvrage fait l'objet d'une demande de protection

103. Dans l'aire forestière

104. A moins de 10 m de la lisière légale de la forêt

105. Le projet implique un défrichement de [m²] :
(cocher aussi la question N° 13A) (joindre la demande d'autorisation de défrichement avec justificatif) Annexe

106. Dans une zone de danger naturel (*) : Oui Non

IMPORTANT : En cas de réponse positive à la question ci-dessus, merci de vous rendre sur le site de l'ECA afin de remplir le(s) questionnaire(s) particulier(s) correspondant à chaque type de danger naturel sélectionné ci-dessous. Trois exemplaires de chaque questionnaire concerné sont à joindre au dossier de demande de permis de construire. Les anciennes versions des questionnaires QP 43 GT et 43 AV accessibles depuis l'onglet « Annexes, QP, Documents » ne doivent plus être utilisés.

- | | |
|--|---|
| - zone de glissement de terrain (GPP) <input type="checkbox"/> | - zone d'avalanches (AVA) <input type="checkbox"/> |
| - zone de chutes de pierres (CPB) <input type="checkbox"/> | - zone d'inondations (INO) <input type="checkbox"/> |
| - zone de laves torrentielles (LTO) <input type="checkbox"/> | - zone de coulées boueuses (GSS) <input type="checkbox"/> |
| - zone d'effondrement (EFF) <input type="checkbox"/> | |

Où trouver les zones de danger naturel

Les zones de danger naturel peuvent être consultées sur le [guichet cartographique cantonal](#) (thème dangers naturels).

106 B. Dans un site pollué

(en cas de doute, interroger la commune ou le Service des eaux, sols et assainissements)

- Ancienne décharge Site industriel pollué Lieu d'accident

107. Projet portant atteinte à une espèce ou à un milieu digne de protection

(selon art. 22 de la loi sur la faune du 28 septembre 1989)

108. Projet situé dans un site porté à un inventaire ou classé faune, nature et paysage

110. Dans une région archéologique

111. Construction protégée (*Pour les ouvrages hors zone à bâtrir, voir questions 12 et 102*)

- A l'inventaire Monument historique Protection générale (sauf Lausanne)

Préservation du parc locatif**Travaux et/ou changement d'affectation touchant un bâtiment avec des logements loués existants**

112.1 a) Démolition, transformation, rénovation totale ou partielle supérieure aux 20 % de la valeur ECA du bâtiment ou de la partie du bâtiment touchée par les travaux seulement lorsque l'immeuble existant comprend au moins trois logements loués en dernier lieu (même vacants) 53

b) Changement de destination d'un logement existant loué en dernier lieu (même vacant), avec ou sans travaux, pour l'utiliser sous une autre forme que celle prévalant au moment de la requête. 53

Procédure simplifiée

112.2 a) Rénovation inférieure aux 20 % de la valeur ECA du bâtiment ou de la partie du bâtiment touchée. 53 B

112.2 b) Rénovation ne concernant qu'un ou deux appartement(s) loué(s) isolé(s). 53 B

Logement d'utilité publique

112.3 Procédure de reconnaissance de logements d'utilité publique (LUP) au sens de la loi du 10 mai 2016 sur la préservation et la promotion du parc locatif (LPPPL) 54

Bruit

113. Projet faisant l'objet d'une demande d'assentiment selon l'article 32 al.2 OPB
(dépassement des valeurs limites d'immission) Annexe

114. Construction d'une paroi ou d'une butte antibruit

Protection des eaux

Annexes

115. Zones S de protection des eaux (autres secteurs, cocher la question N° 36) □
116. Projet situé à moins de 20 m de :
 la rive d'un lac d'un cours d'eau à ciel ouvert d'un cours d'eau sous voûte

Eaux météoriques non déversées dans un collecteur communal (surface de collecte supérieure à 50 m²)

117. Déversement dans les eaux publiques superficielles
 Avec rétention (voir la question N° 210) Sans rétention
118. Déversement dans les eaux publiques souterraines
 Infiltration simple Tranchée absorbante
119. Déversement dans un collecteur de l'Etat hors traversée de localité
120. Surface imperméabilisée supérieure à 2000 m² (construction, parking extérieur, accès)

Eaux usées

121. Evacuation sans passer par une STEP □
122. Raccordement à un collecteur de l'Etat hors traversée de localité □
123. Raccordement à la fosse à purin □ 52

Réseaux routier et ferroviaire

124. Ouvrage empiétant sur la limite des constructions d'une RC (hors traversée de localité) □ 62
125. Accès sur RC hors traversée de localité ou aménagement en bordure de celle-ci □
126. A moins de 50 m de l'axe d'une RN □
127. A moins de 50 m d'une ligne ferroviaire ou jouxtant le domaine ferroviaire
(l'accord de l'entreprise ferroviaire n'a pas été délivré ou la démarche est en cours selon art. 18m LCdF) □ Annexe
128. Projet de réaménagement routier de peu d'importance réalisé dans le gabarit existant □

M. INDUSTRIE, ARTISANAT, COMMERCE, SERVICES

Locaux occupant des travailleurs

150. a) Entreprise industrielle au sens de l'art. 5 LTr □ 43, 51, 64
 b) Entreprise artisanale susceptible d'occuper dans un avenir prévisible au moins 6 personnes pour de la production en série □ 43, 51, 64
151. Entreprise assimilée aux industrielles et artisanales (art. 1 OLT4) □ 43, 51, 64
152. Toute autre entreprise occupant du personnel et pouvant soumettre facultativement ses plans au service de l'emploi □ 51

Environnement

153. Places de transbordement des marchandises et centres de distribution disposant d'une surface de stockage > 20.000 m² ou d'un volume de stockage > 120 000 m³ (EIE) □
154. Installations de production d'énergie (EIE)
 Extraction de pétrole, gaz naturel ou charbon
 Raffinerie de pétrole
 Installation géothermique (*plus de 5 MWth*)
 Installation thermique (*plus de 100 MWth*)
 Usine à gaz, cokerie, liquéfaction du charbon 43, 64

Commerces, services

155. Bâtiments administratifs et/ou commerciaux □ 43
156. Bâtiments de plus de 25m de hauteur totale □ 43
157. Grands magasins, centres commerciaux
 Surface consacrée à l'alimentation [m²] :
 Surface de vente effective (*sans les entrepôts et les parkings*)
 Inférieure à 2000 m²
 De 2000 à 5000 m²
 Supérieure à 5000 m² (EIE)
 Un plan de quartier a été établi car la surface de vente est supérieure à 2000 m² 43

Métaux et machines

158. Métaux et machines □ 43, 64
 Aciéries (EIE) Vieux métaux (EIE)
 Aluminium (EIE) Métaux non ferreux (EIE)

Bois

159. Bois et traitement du bois
 Panneaux d'agglomérés (EIE) Plus de 50'000 t/an de cellulose (EIE) Annexes
43, 64

Chimie

160. Produits chimiques, pétroliers, phytosanitaires, engrais
 Fabriques d'explosifs et de munitions (EIE) Stockage de plus de 1000 t (EIE)
 Transformation (> de 5000 m² ou 10'000 t/an) (EIE) Synthèse de produits Annexes
43, 64

161. Produits pharmaceutiques et vétérinaires, pharmacies et drogueries, fabriques et commerce en gros de médicaments, de sérum et de vaccins Annexes
43, 64

162. Produits plastiques ou en caoutchouc Annexes
43, 64

Alimentation

163. Produits alimentaires Annexes
43
164. Produits agro-alimentaires Annexes
43, 64

Autres matériaux

165. Arts graphiques Annexes
43, 64
166. Produits pour l'aménagement de la maison et du logement Annexes
43, 64
167. Produits, appareils, instruments mécaniques et électroniques Annexes
43, 64
168. Textiles, habillement, cuir Annexes
43, 64
169. Matériaux de construction (ex. peinture, bitume, briques, tuiles, isolants, etc.) Annexes
43, 64
- Cimenteries (EIE) Verreries (plus de 30'000 t/an) (EIE)

N. GENIE CIVIL, DECHETS, SURV. DES OUVRAGES, STEP**Terrassements, dépôts d'excavation et décharges**

200. Terrassements, excavations ou remblais impliquant un mouvement de matériaux de plus de 5000 m³ ou couvrant une superficie de plus de 5000 m², mais inférieur à 50'000 m³ Annexes
201. Dépôts d'excavation impliquant un apport de terre
 De 50'000 à 500'000 m³ De plus de 500'000 m³ (EIE)

202. Décharges contrôlées pour matériaux inertes, résidus stabilisés, décharges bioactives (EIE) Annexes

Installations de collecte, de tri, de conditionnement, de recyclage, de valorisation, d'incinération ou de traitement des déchets

203. Déchetteries ou postes de collecte des déchets Annexes
204. Installations de traitement des déchets
 Inférieur ou égal à 1000 t/an Capacité supérieure à 1000 t/an (EIE) Annexes
43
205. Déchiqueteurs de voitures (EIE) Annexes
206. Construction ou modification de stations d'épuration collectives ou d'équipements de traitement des boues d'épuration Annexes
51
207. Le projet a des emprises (temporaires et définitives) sur les sols de plus de 5'000 m² ou, pour les conduites, de plus de 1'000 mètres linéaires ?
 Concept de gestion des sols Annexes

Surveillance des ouvrages de retenue

210. Ouvrages d'accumulation Volume maximum d'accumulation > 100 m³ Annexes
Annexes
- Retenue au dessus du terrain naturel Annexes
- Volume d'eau permanent m³ :

O. AGRICULTURE, ANIMAUX

		Annexes
250.	Bâtiments d'exploitations agricoles sans animaux, hangars agricoles	<input type="checkbox"/> 43
251.	Bâtiments d'exploitations agricoles avec animaux	<input type="checkbox"/> 43, 52
252.	Exploitations intensives d'élevages ou d'engraissement [] Plus de 125 UGB (hors étables d'alpage) (EIE)	<input type="checkbox"/> 43, 52
253.	Manèges, boxes à chevaux. (Si moins de 5 chevaux, QP 52 pas nécessaire)	<input type="checkbox"/> 43, 52
254.	Elevages et pensions d'animaux domestiques Type d'animaux :	<input type="checkbox"/>
255.	Fosses à purin	<input type="checkbox"/> 52
256.	Fumières	<input type="checkbox"/>
257.	Silos à fourrage	<input type="checkbox"/> 43
258.	Installations de biogaz.	<input type="checkbox"/> 43
259.	Abattoirs, centres d'équarrissage, de collecte, de stockage, d'incinération de déchets carnés, boucheries en gros [] Capacité jusqu'à 5000 t/an [] Capacité supérieure à 5000 t/an (EIE)	<input type="checkbox"/> 43, 64

P. EDUCATION, SANTE, SOCIAL**Etablissements scolaires et sanitaires, centres d'accueil**

300.	Installations de l'enseignement supérieur scolaire obligatoire public	<input type="checkbox"/> 21, 43
301.	Ecoles paramédicales	<input type="checkbox"/> 43, 64
302.	Etablissements sanitaires avec lits ou ambulatoires (par ex. hôpitaux, CTR, EMS...) (QP 73 nécessaire seulement pour les EMS)	<input type="checkbox"/> 43, 64, 73
303.	Etablissements pour mineurs	<input type="checkbox"/> 43, 64
304.	Etablissements pour personnes handicapées ou en difficultés sociales	<input type="checkbox"/> 43, 64
305.	Etablissements pour personnes âgées, de convalescence ou de cure de repos	<input type="checkbox"/> 43, 64
306.	Autres établissements d'accueil ou à caractère scolaire	<input type="checkbox"/> 43, 64

Laboratoires et cabinets

307.	Laboratoires d'analyses médicales ou de prothèses dentaires	<input type="checkbox"/> 43, 64
308.	Cabinets et instituts de physiothérapie	<input type="checkbox"/> 43
309.	Cabinets et cliniques vétérinaires	<input type="checkbox"/> 43, 64
310.	Laboratoires d'analyses vétérinaires	<input type="checkbox"/> 43, 64
312.	Cabinets médicaux	<input type="checkbox"/> 43

Cimetières

311.	Cimetières, caveaux funéraires, crématoires	<input type="checkbox"/> 43
------	---	-----------------------------

Q. SPORT, LOISIRS, CAMPINGS, DORTOIRS**Sport**

340.	Equipements sportifs (scolaire ou non scolaires)	<input type="checkbox"/>
350.	Stades comprenant des tribunes fixes pour plus de 20'000 spectateurs (EIE)	<input type="checkbox"/>
351.	Pistes pour véhicules motorisés destinées à des manifestations sportives (EIE)	<input type="checkbox"/>
352.	Installations de sports d'hiver impliquant des modifications de terrain > 5'000 m ² (EIE)	<input type="checkbox"/>
353.	Canons à neige dont la surface destinée à être enneigée > 50'000 m ² (EIE)	<input type="checkbox"/>
354.	Terrains de golf de 9 trous et plus (EIE)	<input type="checkbox"/>
355.	Stands de tir [] Stands de tir (cas général) [] A 300 m avec plus de 15 cibles (EIE)	<input type="checkbox"/>

DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE (P) - 175000

356.	Piscine, jacuzzi, spa et tout autre bassin public ou à l'usage de plus d'une famille <input type="checkbox"/> eau non chauffée	32
	<input type="checkbox"/> eau chauffée : bassin extérieur de moins de 200 m ²	32, EN-VD11
	<input type="checkbox"/> eau chauffée : bassin extérieur de plus de 200 m ²	32, EN-VD11, Concept énergétique
	<input type="checkbox"/> eau chauffée : bassin intérieur quelle que soit la surface	32, EN-VD11, Concept énergétique
357.	Piscine, jacuzzi, spa et tout autre bassin à l'usage d'une seule famille <input type="checkbox"/> eau non chauffée	
	<input type="checkbox"/> eau chauffée : bassin extérieur de moins de 200 m ²	EN-VD11
	<input type="checkbox"/> eau chauffée : bassin extérieur de plus de 200 m ²	EN-VD11, Concept énergétique
	<input type="checkbox"/> eau chauffée : bassin intérieur quelle que soit la surface	EN-VD11, Concept énergétique

Loisirs, campings, dortoirs

358.	Bâtiments et locaux destinés à recevoir un grand nombre de personnes	<input type="checkbox"/>	43, 64
359.	Hôtellerie, restauration : établissements soumis à licences de café-restaurant, de café-bar, tea-room, bar à café, discothèque, night-club, buvette, etc...	<input type="checkbox"/>	11, 43, 64
360.	Parcs d'attraction de plus de 75'000 m ² ou pour plus de 4000 visiteurs par jour (EIE)	<input type="checkbox"/>	
361.	Téléphériques, téléskis et autres installations de transport à câbles Coordonnées géographiques - (<i>joindre le préavis du Concordat des téléskis</i>) départ : / arrivée : /	<input type="checkbox"/>	Annexe
362.	Ascenseurs inclinés, monorails servant au transport de personnes	<input type="checkbox"/>	
363.	Dortoirs de chantier, logements de personnel par l'employeur	<input type="checkbox"/>	43
364.	Campings, caravanings résidentiels	<input type="checkbox"/>	43
365.	Places de jeux	<input type="checkbox"/>	

R. RISQUES, DANGERS PARTICULIERS

Trafic aérien / Véhicules à moteur

400.	Ouvrages supérieurs à 25 m (60 m en zone fortement peuplée) ou aux abords d'un aérodrome	<input checked="" type="checkbox"/>	67
401.	a) Aménagement, extension et modification de parking de plus de 50 places de parcs (y compris les places déjà existantes)	<input type="checkbox"/>	Annexe
401.	b) Garages et bâtiments avec parking de plus de 40 places (<i>intérieur, souterrain ou en toiture</i>)	<input type="checkbox"/>	43
402.	Parcs de stationnement pour plus de 500 voitures) (EIE) (<i>terrain ou bâtiment</i>)	<input type="checkbox"/>	64
403.	Places de lavage pour véhicules.	<input type="checkbox"/>	64
404.	Garages professionnels	<input type="checkbox"/>	43, 63
405.	Dépôts de véhicules à moteur avec ou sans plaques de contrôle	<input type="checkbox"/>	64

Incendie, explosion, pollution

406.	Matières solides, liquides et gazeuses présentant un danger (<i>incendie, explosion, pollution, intoxication etc.</i>) <input type="checkbox"/> Plus de 50'000 m ³ charbon (EIE) <input type="checkbox"/> Plus de 5000 m ³ liquide ou 50'000 m ³ gaz (EIE) <input type="checkbox"/> Débit massique gaz non épurés dépassant les limites Opair (EIE)	43, 64
408.	Installations de stockage d'hydrocarbures et autres liquides pouvant polluer les eaux	<input type="checkbox"/>
409.	Traitements de surface (ex. galvanoplastie, métaux)	<input type="checkbox"/>
410.	Entreprises de nettoyage	<input type="checkbox"/>
411.	Traitements, pré-traitement et rejet d'eaux usées non ménagères (<i>eaux de refroidissement, de fabrication, de lavage</i>)	<input type="checkbox"/>

Rayonnement

412.	a) Equipements de téléphonie (mât, antenne, cabine, etc.), stations émettrices pour la radiodiffusion et autres applications de radiocommunication, stations électriques de transformation (<i>joindre le calcul des évaluations du rayonnement non ionisant</i>) Installation nouvelle Modification d'installation existante b) Installation d'antenne sur pylône ou dans une installation haute tension (HT)	Annexe
413.	Sources de radiation ionisante et installations y relatives	<input type="checkbox"/>
414.	Equipements fixes de transmission (signaux, images ou son) d'une puissance supérieure à 500 kW (EIE)	<input type="checkbox"/>

Substances, produits et déchets spéciaux

Annexes

416. Entreprises avec substances, produits et déchets spéciaux
 Plus de 1000 t de déchets spéciaux liquides (EIE)
 Plus de 5000 t de déchets spéciaux solides ou boueux (EIE)
 Extraction ou transformation de matériaux avec amiante (EIE)
417. Entreprises avec micro-organismes
418. Entreprises ou installations assujetties à l'OPAM
(joindre le rapport succinct OPAM, Ordonnance fédérale sur la protection contre les accidents majeurs) Annexe

S. EQUIPEMENTS, INSTALLATIONS**Abri de protection civile (pour les constructions nouvelles comportant de l'habitation)**

454. Construction d'un abri PCI 46
455. Dispense de construction d'un abri PCI 45

T. ETUDE D'IMPACT SUR L'ENVIRONNEMENT (EIE)

500. L'installation est soumise à étude d'impact sur l'environnement (EIE) Annexe
(cocher aussi la question N° 15 et joindre le rapport d'impact)
L'installation a fait l'objet d'une étude d'impact en première étape
(plan partiel d'affectation communal, de quartier, d'affectation cantonal, demande d'autorisation préalable d'implantation)

G. ANNEXES

- 90.a **Plans**
Plan de situation (échelle 1:500, 1:1000 ou 1:2000) établi par un géomètre breveté ou éventuellement extrait cadastral si le dossier répond à la condition de l'art.69 al 1bis de la RLATC (*)
Plans des sous-sols, rez-de-chaussée, étages et combles, avec destination de tous les locaux et indication des mesures de prévention contre l'incendie (échelle 1:100 ou 1:50)
Plans des aménagements extérieurs, avec tracé précis du raccordement au réseau routier
Plans des canalisations d'eau et égouts (eaux claires et eaux usées)
Coupes nécessaires à la compréhension du projet, avec profils du terrain naturel et aménagé
Dessins de toutes les façades
- 90.b **Nombre d'exemplaires des plans** Demandé
(IMPORTANT : Saisir des nombres entiers p/ex 2,4,5...) Fourni
Nombre d'exemplaires pour la commune M **ME Fourni
1 2 2
Nombre d'exemplaires pour la CAMAC 1 5 5
Nombre total d'exemplaires remis par le mandataire 3 7 7
- (* Nb min. si il y a une circulation prévue du dossier dans les services cantonaux, cf. onglet simulation)
- 91 **Documents** Comm. CAMAC Fourni
Questionnaire général complet (*) [X]
(demande d'autorisations spéciales cantonales, signatures et décision de la commune)
Procuration remise au mandataire
Etablie par : Propriétaire 1 2
 Promettant acquéreur
 Maître de l'ouvrage
Descriptif du projet, rapport technique (pour les projets importants) 2 5 [X]
Rapport de conformité aux dispositions applicables à l'utilisation rationnelle et aux économies d'énergie, ainsi qu'aux énergies renouvelables (justificatif selon SIA 380/1) 1 1 [X]
Documents renseignant sur le bruit extérieur, l'affectation des locaux, les éléments extérieurs et de séparation des locaux à usage sensible au bruit 1 1 [X]
Demande d'autorisation de défrichement justificatif (art. 69 al. 13 RATIC) et (art. 6 RVLFor) 1 3 [X]
Copie de l'autorisation fédérale pour l'augmentation des effectifs d'animaux 1 1 [X]
Approbation des plans par les CFF ou la société exploitant le chemin de fer privé, lettre jointe en annexe (art. 18m LCdF) 1 1 [X]
Preuve de la démarche en cours auprès des CFF ou la société exploitant le chemin de fer privé, jointe en annexe (art. 18 LCdF) 1 1 [X]
Calcul des évaluations du rayonnement non ionisant 1 1 [X]
Formulaire CNA/SUVA , générateurs et récipients de vapeur et sous pression 1 1 [X]
Rapport d'impact sur l'environnement (EIE) 2 5 [X]
Rapport succinct OPAM (Ordonnance fédérale sur la protection contre les accidents majeurs) 2 5 [X]
Concept de gestion des sols 1 2 [X]
- 92.-93. **Préavis / Attestation d'un professionnel qualifié**
Proposition de degré de sensibilité au bruit du constructeur et préavis du DGE-DIREN 1 1 [X]
Préavis du Concordat des téléskis 1 [X]
Préavis communal pour demande de patente 1 [X]
Préavis préfectoral pour demande de patente 1 [X]
Risque de pollution de l'air (fumoirs à viande, torréfacteurs de café, séchoirs à fourrage, etc.) 1 1 [X]
Moteurs stationnaires à combustion et turbines à gaz 1 1 [X]

BLOC-NOTES

1. Mandataire :
2. Commune :
3. CAMAC :

SIGNATURES

Les soussignés déclarent avoir fourni les indications de ce formulaire et de ses annexes au plus près de leur conscience et répondent de leur exactitude.

Lieu et date : **Le Joud, le 25.06.2018**

Droit distinct - permanent :

Auteur des plans :

Chemin du Petit-Flon 29
1052 Le Mont-sur-Lausanne

Destinataire des factures (*) (publication FAO, émoluments, frais de traitement du dossier par le canton)

Une fois la facture envoyée, une taxe de 30.-- Fr. sera perçue pour toute modification d'adresse du destinataire des factures.

Nom (*) :	SALT MOBILE SA	Prénom :	SANDRA LEMONNIER
Raison sociale :	VD_1348A	Tél. :	0800 88 66 00
Adresse (*) :	Rue de Caudray 4	Fax :	
N° postal (*) :	1020	Localité (*) :	RENENS VD

Salt Mobile SA

Project Manager Estates

Lieu, date et signature (*) : **Renens, le 22.06.2018**

Le destinataire des factures ne peut être que le propriétaire, promettant-acquéreur, bénéficiaire d'un DDP ou l'auteur des plans. Par sa signature, il s'engage à payer les frais de publications et les émoluments qui sont dus quel que soit l'issue de la mise à l'enquête et de la délivrance du permis de construire par la commune. Tous les signataires sont solidaires pour le règlement des factures.

EXAMEN DU DOSSIER PAR L'AUTORITE COMMUNALE

Ouverture d'une enquête publique de 30 jours. Publication de l'avis d'enquête dans la FAO

L'enquête publique de 30 jours est ouverte du **27 JUIL. 2018** au **27 AOUT 2018**

Conformément à l'art. 111 LATC, octroi d'une dispense d'enquête publique le :

Responsable du dossier (*) : _____ Tél. (*) : _____ Fax : _____

Le collaborateur soussigné déclare avoir contrôlé tous les éléments de ce formulaire ainsi que ses annexes et atteste que ce dossier est complet et conforme aux exigences légales et réglementaires.

Sceau et signatures :

Publication de l'avis d'enquête

- Vérifier qu'une FAO est prévue à la date souhaitée (attention aux numéros doubles dus aux jours fériés).
- La publication dans le journal local et l'affichage au pilier public sont effectués par la commune.
- Pour la FAO du mardi : la CAMAC doit avoir reçu à son secrétariat le dossier complet au plus tard le mercredi précédent à 17h00 ou au plus tard le jeudi à 16h00 pour le dossier informatique.
- Pour la FAO du vendredi : la CAMAC doit avoir reçu à son secrétariat le dossier complet au plus tard le lundi précédent à 17h00 ou au plus tard le mardi à 16h00 pour le dossier informatique.

DELAIS DE RECEPTION DES DOSSIERS (sauf publications spéciales)**Résultat de l'enquête publique**

Le délai d'enquête expiré, les oppositions et/ou les observations éventuelles sont immédiatement communiquées à la CAMAC pour transmission aux départements intéressés (art. 113 LATC).

Nous sommes à votre service, n'hésitez pas à prendre contact !

DIRH CAMAC

Pl. de la Riponne 10, 1014 Lausanne, tél. 021/316.70.21, fax 021/316.71.59, email info.camac@vd.ch

Listes de tous les acteurs de l'avis d'enquête

Propriétaires (propriétaires n° 1 à 5)

NOM, prénom : COMMUNE DE LE VAUD RAISON SOCIALE :
Adresse : Grande Rue 4
Tél. : 022 366 25 62 Fax :
No postal : 1261 LOCALITE : LE VAUD

Auteur des plans (personne physique selon art. 72 RATC)

NOM, prénom : VINCENT HOWALD RAISON SOCIALE : AMODUS SA
Adresse : Chemin des Lentillières 8
Tél. : 021 343 50 00 Fax : 021 343 50 09
No postal : 1023 LOCALITE : CRISSIER

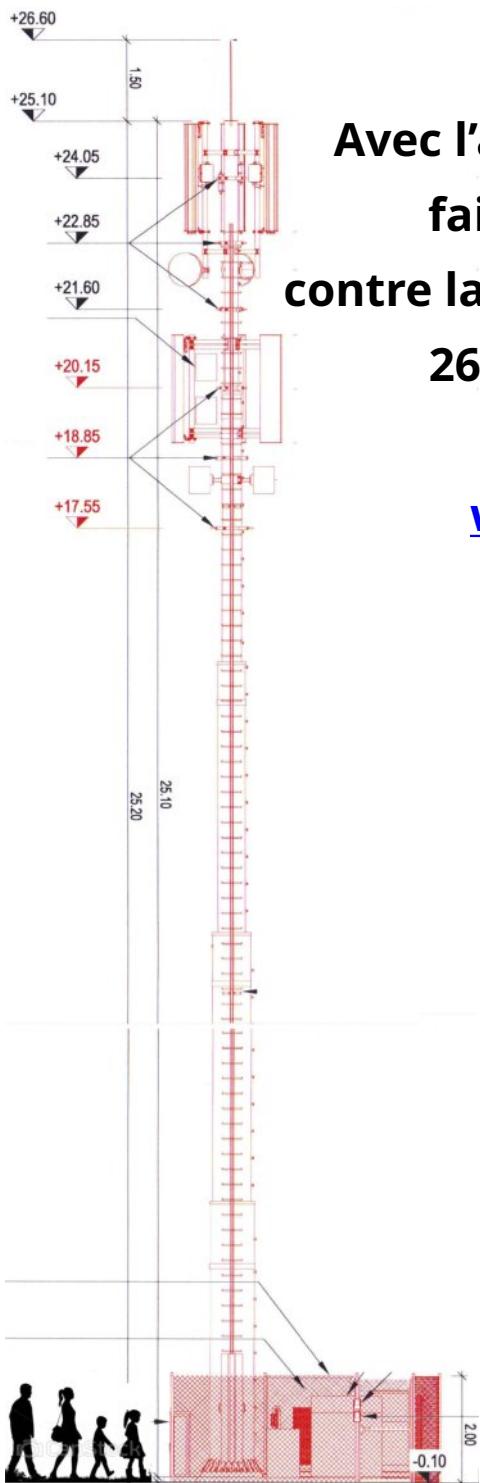
PIÈCE DÉPOSÉE A L'ENQUETE
au Greffe municipal de la
Commune de Le Vaud
du 17 Juillet 2018
au 17 aout 2018

L'atteste

Au nom de la Municipalité
Le Syndic:  La Secrétaire:



document ne faisant pas partie de l'enquête publique :



**Avec l'association Le Vaud sans Antennes
faisons valoir les 420 oppositions
contre la station de base telephone a Le Vaud
26 metres, 12 antennes et 4775W**

www.levaudsansantennes.ch

**Association
LE VAUD SANS ANTENNES
www.levaudsansantennes.ch**

NON
aux antennes de téléphonie mobile
sur la commune de Le Vaud